



Technicien·ne·s ES

Ecole Supérieure du CPNV, Sainte-Croix

Directives pour le Travail de diplôme

Session 2023-2024

Du mardi 23 avril au jeudi 6 juin 2024

Soutenance jeudi et vendredi 13 et 14 juin

Table des matières

rticle 1 : Modalités générales	. 2
rticle 2 : Principes de collaboration avec l'entreprise	
rticle 3 : Rôle des experts	
rticle 4 : Préparation du travail et du cahier des charges	
rticle 5 : Restitution du travail final	
rticle 6 : Déroulement de la soutenance	. 3
rticle 7 : Délibération et restitution des résultats	. 3
rticle 8 : Déroulement du processus de travail de diplôme	. 4
rticle 9 : Rôle des différents intervenants	. 5

Documents associés

- ✓ Cahier des charges
- ✓ Canevas de présentation du travail de diplôme
- Grille d'évaluation du travail de diplôme
- ✓ Document présentant les domaines d'activités du Technicien



les écoles <mark>superieures</mark>

Technicien-ne-s ES - Travail de diplôme

✓ Calendrier scolaire

Article 1 : Modalités générales

- ✓ La durée du travail de diplôme est de 30 jours pleins (6 semaines) au minimum.
- ✓ Il a lieu durant le 8ème trimestre de la formation, entre le mois d'avril et le mois de juin.
- ✓ Il se déroule à plein temps en entreprise, selon les horaires en vigueur sur le lieu de travail.
- ✓ Le travail est suivi par le chef de projet au sein de l'entreprise, un enseignant du CPNV et deux experts externes spécialistes du domaine d'application.
- ✓ Le résultat du travail conditionne l'obtention du diplôme de technicien ES.

Article 2 : Principes de collaboration avec l'entreprise

- ✓ L'obtention d'un sujet de travail de diplôme est à la responsabilité de l'étudiant.
- √ L'accord entre l'entreprise et l'étudiant doit être confirmé par écrit avant le début du travail.
- ✓ L'école n'impose pas de convention signée avec l'entreprise. Cependant, si cette dernière dispose d'exigences particulières sur ce point, la signature d'un tel document est envisageable.
- ✓ Le travail réalisé par l'étudiant est en principe bénévole. Il peut toutefois faire l'objet d'une rémunération de la part de l'entreprise si cette dernière s'estime satisfaite du travail réalisé.
- ✓ Sauf accord spécifique, le travail réalisé est la propriété intellectuelle et industrielle de l'entreprise.
- ✓ Au terme de la collaboration, l'entreprise délivre un certificat de travail circonstancié à l'étudiant.
- ✓ Le chef de projet et l'enseignant du CPNV veillent au bon déroulement administratif et organisationnel du travail et n'apportent en principe aucune aide technique. Dans le cas contraire, cette dernière doit être consignée dans le rapport.

Article 3 : Rôle des experts

- ✓ Les experts sont des professionnels du domaine d'application traité dans le travail de diplôme, indépendant de l'entreprise et du CPNV.
- ✓ Si la situation l'exige, l'un des deux experts peut être un enseignant du CPNV spécialiste du domaine.
- √ L'expert reçoit et valide le cahier des charges avant le commencement du travail.
- ✓ Autant que possible, il rend visite à l'étudiant dans l'entreprise pour s'assurer du bon déroulement du travail.
- ✓ A la fin du temps imparti, il reçoit le rapport de diplôme et l'évalue à l'aide de la grille fournie par le CPNV.
- ✓ Il assiste à la soutenance et prend part à l'évaluation finale du travail.

Article 4 : Préparation du travail et du cahier des charges

- ✓ Avant le début du travail, le cahier des charges est :
 - O Défini par le chef de projet en collaboration avec l'étudiant,
 - o Transmis aux experts pour éventuelles demandes de précisions ou compléments,
 - Validé par les experts.
- ✓ Le maître de classe de l'étudiant est le dépositaire des cahiers des charges signés
- ✓ Le cahier des charges est signé par tous les intervenants, autant que possible avant le début du travail ou pendant une visite à l'étudiant sur son lieu de travail.
- ✓ Au début du premier jour de travail, le candidat doit avoir reçu la version définitive de son cahier des charges, même si ce dernier n'a pas pu être signé par tous les intervenants.
- ✓ La grille d'évaluation est fournie à tous les intervenants au début du travail. Elle peut, au besoin, être personnalisée par le chef de projet par l'ajout ou la suppression d'un critère dans l'une des rubriques de notation.
- ✓ Durant toute la durée de son travail, l'étudiant envoie chaque semaine à tous les intervenants des informations sur l'état d'avancement de sa réalisation (journal de travail notamment).





Technicien-ne-s ES - Travail de diplôme

Article 5: Restitution du travail final

- ✓ L'étudiant rédige son rapport selon les directives de l'école. Si l'entreprise dispose de son propre modèle, ce dernier pourra être utilisé et devra être communiqué aux experts.
- ✓ Le dernier jour du travail de diplôme, au plus tard à 16h, l'étudiant transmet le dossier complet à son responsable et aux deux experts.
- ✓ L'ensemble du rapport doit être transmis par courrier électronique sous forme de 3 documents au format PDF, séparés les uns des autres et de tailles modérées :
 - o Rapport en lui-même,
 - o Annexes, incluant le journal de travail,
 - o Page de présentation du travail de diplôme.
- ✓ Pour des raisons pratiques, l'étudiant peut également communiquer aux destinataires une adresse internet permettant de télécharger l'ensemble de la documentation et les sources.
- ✓ Sur demande des destinataires, la transmission du dossier complet est effectuée par voie postale rapide par l'étudiant lui-même et inclut :
 - Un exemplaire imprimé et relié du rapport incluant tous les documents mentionnés ci-dessus,
 - o Un support physique contenant lesdits documents et les éventuelles sources.

Article 6 : Déroulement de la soutenance

- ✓ La présentation se fait au sein de l'école, en principe dans les deux semaines suivant la fin du travail. Elle est conduite par l'enseignant responsable du travail pour le CPNV.
- √ L'école met à disposition l'infrastructure nécessaire : ordinateur équipé des logiciels de bureautique et de présentation standards, projecteur vidéo, etc. Le candidat est responsable de l'ensemble des supports nécessaires à sa présentation.
- ✓ Le candidat dispose de 20 minutes pour présenter son travail.
- ✓ Le candidat répond ensuite pendant 20 minutes aux questions qui lui sont posées par les experts.
- ✓ En principe, aucune démonstration de l'application développée n'est effectuée durant les 20 minutes de présentation. Cependant si le candidat le souhaite, il peut prendre 5 minutes sur son temps de présentation pour effectuer une démonstration sur une machine dont il sera seul responsable.
- ✓ Pendant toute la durée de la soutenance, y compris la phase de questions, le chef de projet n'est pas autorisé à intervenir, sauf s'il y est invité par les experts.

Article 7 : Délibération et restitution des résultats

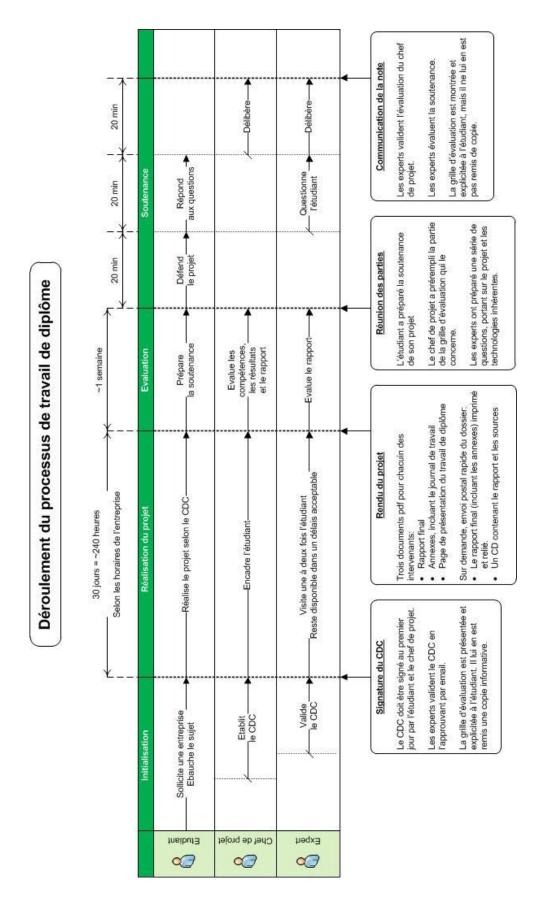
- ✓ Après la soutenance, le chef de projet et les experts se réunissent sous la direction de l'enseignant du CPNV qui supervise le processus de délibération. Ils décident ensemble de la note finale attribuée au travail sur la base de leurs évaluations respectives pour les 4 points de la grille d'évaluation. Ils remplissent et signent la feuille d'évaluation finale.
- ✓ La note de chacun des quatre points de l'évaluation (détaillés dans la grille jointe à ce document) est arrondie au demi-point et compte pour un quart de la note finale qui est arrondie au dixième de point.
- ✓ Après la délibération, le résultat définitif est immédiatement transmis par oral au candidat. Le candidat peut voir la grille d'évaluation finale, obtenir les explications qu'il désire sur cette dernière mais il n'en reçoit pas de copie.
- ✓ En cas d'échec, il n'y a pas de possibilité de remédier et le candidat devra représenter un nouveau travail de diplôme à la session suivante.





Technicien-ne-s ES - Travail de diplôme

Article 8 : Déroulement du processus de travail de diplôme









Technicien-ne-s ES - Travail de diplôme

Article 9 : Rôle des différents intervenants

